



**RÉUNION EXTRAORDINAIRE PUBLIQUE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SHIPPAGAN
AU CENTRE DES CONGRÈS DE LA PÉNINSULE ACADIENNE**

DATE : Le 23 janvier 2019

HEURE : 19h

PRÉSENTS : Anita Savoie-Robichaud (maire), Kassim Doumbia (maire suppléant), Rémi Hébert (conseiller), Marie-Lou Noël (conseillère), Brigitte Mazerolle Arseneau (directrice générale) et Elise Roussel (greffière)

ABSENTS : Patrice-Éloi Mallet (conseiller) et Percy Mallet (conseiller)

PUBLICS : 2 personnes

1. Ouverture de la réunion

La séance est ouverte à 19h05.

2. Divulcation de conflit d'intérêts

Aucun conflit d'intérêts n'est mentionné.

3. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseillère Maire-Lou Noël appuyée du conseiller Kassim Doumbia que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Point à l'ordre du jour :

4.1 Résolution : Première lecture par son titre de l'arrêté 74-24-2019, un arrêté municipal pour approuver le budget de la Corporation d'amélioration du Centre-Ville de Shippagan Inc. pour l'année 2019

Il est proposé par la conseillère Marie-Lou Noël appuyée du conseiller Kassim Doumbia que l'arrêté 74-24-2019 concernant l'adoption d'un nouvel arrêté municipal pour approuver le budget de la Corporation d'amélioration du Centre-ville de Shippagan Inc. pour l'année 2019, dont le titre uniquement a été lu, soit adopté en première lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 Résolution : Deuxième lecture par son titre de l'arrêté 74-24-2019, un arrêté municipal pour approuver le budget de la Corporation d'amélioration du Centre-Ville de Shippagan Inc. pour l'année 2019

Il est proposé par conseillère Marie-Lou Noël appuyée du conseiller Kassim Doumbia que l'arrêté 74-24-2019 concernant l'adoption d'un nouvel arrêté municipal pour approuver le budget de la Corporation d'amélioration du Centre-ville de Shippagan Inc. pour l'année 2019, dont le titre uniquement a été lu, soit adopté en deuxième lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VILLE DE SHIPPAGAN

Anita Savoie-Robichaud MAIRE
Elise Roussel GREFFIER

5. Levée de l'assemblée

La séance est levée à 19h10.

6. Parole au public

La maire donne la parole au public.

La séance se termine à 19h15.